

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt

Le : 26 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence de Madame PARVERIE Maryse , Maire

*Nombre de Conseillers
en exercice : 15*

*Présents : 15
Votants : 15*

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/06/2020

Présents : MM . JUHEL, GUILLOU, VAUDON, PAPAZIAN, VIEBAN, MAZEAUD,
AUROUX, CHALARD, SHEPHERD, LAROUDIE , Mmes LONGERAS, BERNARD,
DESMERY, PARVERIE, CHADELAUD

Excusés : /

Secrétaire de séance : Hugo LAROUDIE

2020-672 Objet : Tarifs garderie du matin

Madame la Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 24 Septembre 2019 qui décidait qu'à compter du 1^{er} octobre 2019 la garderie du matin serait payante , comme suit :

- Les tarifs appliqués sont les suivants :
 - 1€ par jour /par enfant
 - 1,50€par jour / pour deux enfants d'une même famille

La tarification sera faite à chaque fin de mois au vu de l'état de présence .

Madame la Maire demande à l'assemblée de délibérer sur une augmentation ou non des tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2020/2021 .

Après en avoir débattu , Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 1% les tarifs de la garderie du matin

En conséquence les tarifs appliqués à compter du 1^{er} Septembre 2020 seront les suivants :

Les tarifs appliqués

- 1,01€ par jour /par enfant
- 1,51€ par jour pour deux enfants d'une même famille

La tarification sera faite à chaque fin de mois au vu de l'état de présence

Ainsi dit et délibéré le jour, mois et an que dessus.

En Mairie le 26 Juin 2020.

Certifiée exécutoire le :

Reçue en S/Préfecture le :

Publié ou notifié le :



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 1 JUIL. 2020

